ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question orale n° 1328

Texte de la question

M. Daniel Mandon attire l'attention de M. le ministre de la defense sur les inquietudes que fait naitre dans la population le projet de fermeture de la gendarmerie de Firminy (Loire). En effet, cette mesure est percue par les habitants comme un desengagement de l'Etat dans une periode ou les dossiers primordiaux sont l'amelioration de la securite et l'amenagement du territoire. Aussi lui demande-t-il quelles mesures il envisage de prendre afin que, conformement aux orientations du plan d'action « Gendarmerie 2002 », il puisse etre assure une meilleure securite de la population par davantage de proximite et de professionnalisme.

Texte de la réponse

Mme le president. M. Daniel Mandon a presente une question no 1328.
La parole est a M. Daniel Mandon, pour exposer sa question.
M. Daniel Mandon. Monsieur le ministre de la defense, ma question pourrait s'intituler: «Du degat cause par l'effet d'annonce intempestif d'une mesure pour le moins prematuree.»
Je m'explique.
A l'occasion d'une inspection annuelle de gendarmerie, en l'occurrence a Firminy, dans notre departement de la Loire, se repand la nouvelle de la fermeture de cette gendarmerie, en application du plan national «Gendarmerie 2002». Les elus l'apprendront d'ailleurs par la presse le lendemain. Ce fut un coup de tonnerre dans un ciel menacant car, dans un contexte difficile ou s'alimentent les attitudes les plus securitaires, nous n'avions absolument pas besoin de ce genre de nouvelle. En effet, sa charge symbolique et son impact psychologique ne pouvaient etre plus forts !
Heureusement, monsieur le ministre, alerte par les elus vous avez, pour ainsi dire, eteint le feu avant qu'il ne devienne incendie ! L'application de ce plan d'action doit, en effet, tenir compte du contexte local et pas seulement departemental, bien qu'a ce niveau ce plan presente de l'interet du fait de l'augmentation des effectifs.
Si l'on veut eviter que les reformes soient percues comme purement negatives et rejetees par la population, il faut eviter d'y proceder dans des periodes de crispation. Sinon, l'ordre des priorites l'emporte sur celui des primordialites. Sans sacrifier le moyen terme, mieux vaut alors repondre a l'urgence.
Or les difficultes dans lesquelles nous nous debattons aujourd'hui dans la Loire, et plus particulierement dans la vallee de l'Ondaine, appellent manifestement d'autres reponses.
Les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, les fameux PSIG, n'auront-ils pas plus d'efficacite s'ils s'appuient sur des brigades de gendarmerie dont la proximite avec la population reste un element decisif ? Pendant quatre ans, je n'ai eu de cesse d'intervenir pour que les forces de securite soient renforcees. J'ai obtenu quelques satisfactions aupres du ministre de l'interieur, par exemple la creation de deux brigades anti-criminalite, avec augmentation d'effectifs. Mais la situation est telle que tout ce qui a trait, de pres ou de loin, a la securite suscite souvent de grandes inquietudes. Aussi comprenez bien, monsieur le ministre, la reaction legitime d'une population qui ne percevait dans ce projet qu'un aspect negatif: le desengagement de l'Etat de l'une de ses fonctions regaliennes. Encore une fois, heureusement qu'aucune decision n'a ete prise en

ce sens !
Ce qui est en jeu ici, c'est avant tout la presence physique des gendarmes au coeur de la cite. Meme «en zone de police», cette presence est irremplacable et l'emotion ressentie est a la mesure de cette estime. C'est a l'honneur de notre gendarmerie, dont nous apprecions toujours l'efficacite et le devouement. Dans notre systeme republicain, le gendarme n'est-il pas l'utime agent du pouvoir executif ? La gendarmerie nous apparait encore aujourd'hui comme ce «corps d'elite, providence de l'administration et du citoyen». Son histoire se confond avec celle de l'Etat et sa mission noble et delicate reste indispensable a la vie collective de la nation.
Voici, monsieur le ministre, la question que m'inspire ce regrettable incident: quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour concilier les imperatifs du plan d'action «Gendarmerie 2002» et les interets et besoins locaux en matiere de securite ? Certes, cette question depasse les competences de votre seul ministere mais, comme vous l'avez si bien ecrit dans la conclusion de votre dernier ouvrage: «Faut-il se satisfaire d'une action publique reduite a l'economie et a l'administration ?»
Mme le president. La parole est a M. le ministre de la defense.
M. Charles Millon, ministre de la defense. Monsieur le depute, le plan d'action «Gendarmerie 2002» a notamment pour objectif de parvenir a une meilleure securite de la population en renforcant l'action de proximite et le professionnalisme des personnels.
Cet objectif pourra etre atteint dans la mesure ou la gendarmerie nationale sera a meme de renforcer et d'adapter son dispositif dans les zones sensibles ou elle se trouve seule en charge des missions de securite publique, et de maintenir le maillage territorial dans les zones rurales, auxquelles vous etes particulierement attache. Cet objectif ne pourra etre satisfait que par le prelevement d'une partie de ses effectifs dans les zones ou la police nationale a la charge exclusive des missions de securite publique.
C'est dans cette seule logique que s'inscrivait le projet de suppression de la brigade de Firminy, suppression qui devait entrainer, a partir des effectifs degages, la creation d'un peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, soit sept sous-officiers et neuf gendarmes auxiliaires, ainsi que le renforcement de la brigade territoriale de Chambon-Feugerolles: plus deux sous-officiers. Ces mesures se seraient traduites par une amelioration tres sensible de la securite dans les zones peripheriques de Saint-Etienne placees sous la surveillance de la gendarmerie nationale.
Cependant, j'entends tenir le plus grand compte des avis des elus locaux et des reactions de la population. Face a l'emotion dont vous m'avez personnellement fait part, monsieur Mandon, j'ai donc decide de ne pas faire appliquer ces dispositions. Connaissant votre volonte determinee de renforcer la securite dans votre circonscription, je suis sur que, dans les semaines ou les mois a venir, nous pourrons trouver, ensemble, une solution comprise par tous.
Mme le president. La parole est a M. Daniel Mandon.
M. Daniel Mandon. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour les precisions et les garanties que vous avez bien voulu me donner. Je ne peux malgre tout que regretter l'effet d'annonce desastreux qui fut la source de tant de malentendus, de maladresses et de rumeurs, au mepris de toute logique, d'ailleurs.
Cela dit, ce genre de derive n'est pas propre au probleme evoque - on la constate dans d'autres domaines. Aussi emprunterai-je a Yvan Audouard une boutade inspiree des Ecritures mais digne du sapeur Camember: «Il n'est pire aveugle que celui qui ne veut rien entendre». (Sourires.)

Données clés

Auteur : M. Mandon Daniel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1328
Rubrique : Gendarmerie
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1088
Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1036

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QOSD1328

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997